

Les Espèces Exotiques Envahissantes

Une menace pour la biodiversité
face au changement climatique
et un enjeu pour la santé des
populations



Réunion du 18 juin 2024 - Hôtel d'Agglomération

Ordre du jour

- I) Contexte
- II) Les espèces exotiques envahissantes au niveau national
- III) Les espèces exotiques envahissantes au niveau local
- IV) Les ragondins
 - *Généralités, stratégie de lutte et partenariat en lien avec la FDC71*
- V) Les moustiques tigres - ARS
 - *Généralités, stratégie de lutte et partenariat en lien avec L'ARS*
- VI) L'ambroisie
 - *Généralités, stratégie de lutte et partenariat en lien avec la FREDON*
- VII) Les frelons asiatiques
 - *Généralités, stratégie de lutte et partenariat en lien avec le GDSA*
- VIII) La Jussie sur le territoire du Grand Chalon
 - *Généralités, stratégie de lutte et partenariats*
- IX) La renouée du Japon
 - *Généralités, stratégie de lutte et partenariat*
- IX) Liens utiles

I) Contexte



Le développement des espèces exotiques envahissantes constitue une forte problématique environnementale en France.

A l'occasion de cette commission, un zoom spécifique sera réalisé sur les espèces suivantes :

- Le ragondin,
- Le moustique tigre,
- L'ambroisie,
- Le frelon asiatique,
- La Jussie,
- La renouée du Japon.

II) Les Espèces Exotiques Envahissantes au niveau national

Définition d'une Espèce Exotique Envahissante par l'UICN, reprise par les instances européennes (la Commission européenne, l'Agence européenne de l'Environnement...) :

Une "espèce exotique envahissante" est une espèce allochtone qui s'établit dans un écosystème ou un habitat naturel ou semi-naturel, se convertissant en agent de changement et une menace pour la biodiversité biologique native.

II) Les Espèces Exotiques Envahissantes au niveau national

Reconnues comme l'une de 5 causes majeures d'érosion de la biodiversité.
Règlementation européenne spécifique depuis 2014 et nationale depuis 2018.
La France est l'un des pays d'Europe possédant le plus grand nombre d'espèces introduites.

395 millions d'euros par an: c'est le coût de gestion des espèces exotiques en France et dans ses territoires d'outre-mer entre 1993 et 2018.

Qu'est-ce qu'une Espèce Exotique Envahissante ?

Les EEE désignent certains animaux ou végétaux dont leur introduction par l'homme, volontaire ou fortuite, sur un territoire, représente une menace pour les écosystèmes.

Elles peuvent capter une part importante des ressources, modifier les milieux naturels voire être des prédatrices des espèces indigènes.

Elles menacent notre santé et certaines activités économiques.

En Europe continentale, les coûts générés par la gestion et la réparation des dommages causés sont estimés à plus de 12,5 milliards d'euros par an.

En 2023, on compte 88 espèces préoccupantes sur la liste des espèces préoccupantes pour l'Union Européenne.

Au niveau national, l'OFB mène des actions de gestion de contrôle de prévention, de surveillance, de connaissance et de communication.

III) Les Espèces Exotiques Envahissantes au niveau local

Au niveau local, nous avons la présence de ces espèces exotiques envahissantes :

- Les ragondins,
- Les moustiques tigres,
- L'ambroisie,
- Les frelons asiatiques,
- La Jussie.

La Jussie est présente ponctuellement sur le territoire du Grand Chalon.

Le ragondin est également présent sur les cours d'eau, lagunes et digues du Territoire du Grand Chalon.

Le frelon asiatique se développe également à l'échelle de l'agglomération. Sa progression est significative sur la commune de Chalon-sur-Saône et sa première couronne.

IV) Les ragondins – FDC71

Les ragondins, importés d'Amérique en Europe, pour leur fourrure ont fini par se retrouver dans la nature involontairement ou non.

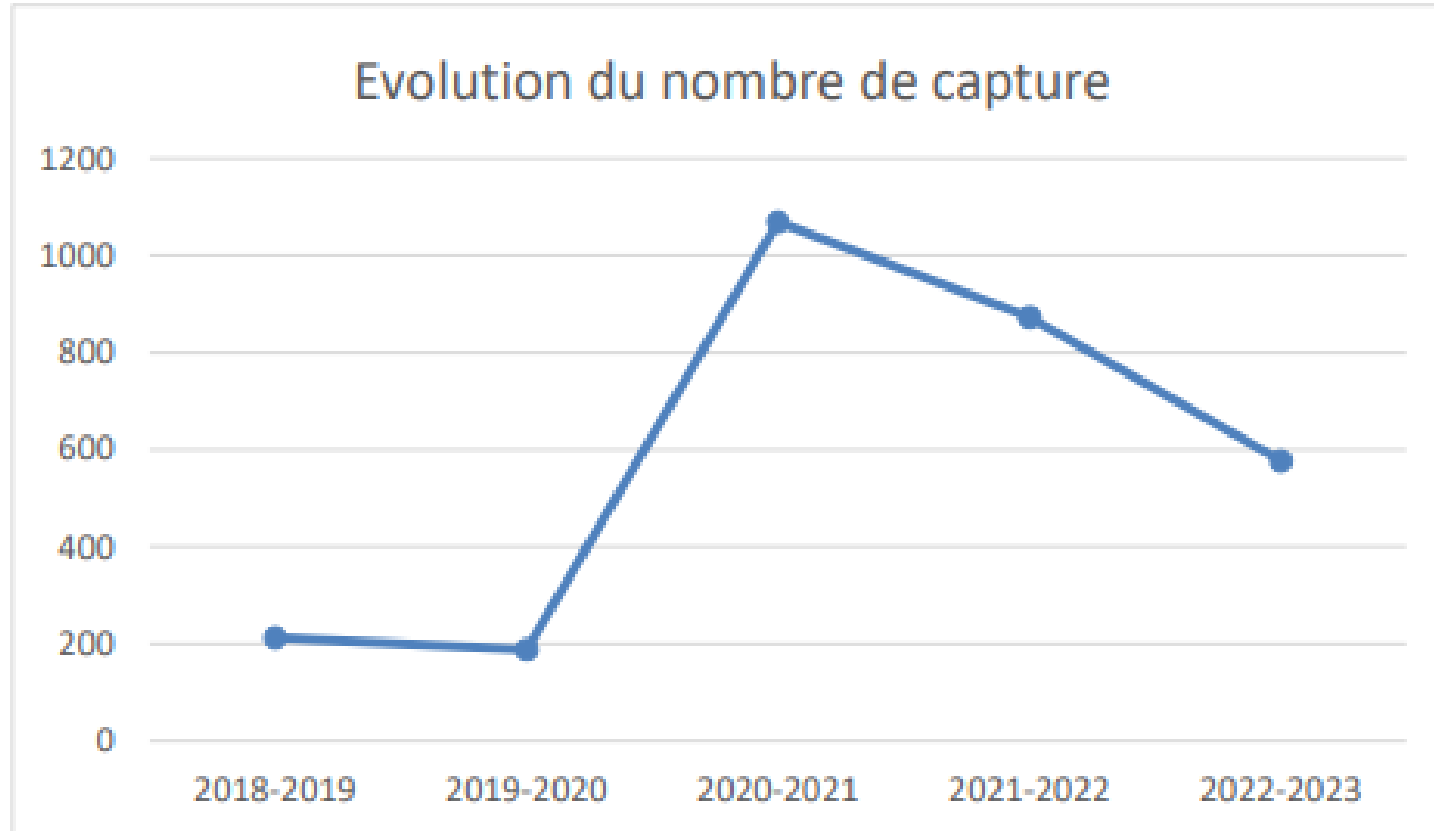
Ils prolifèrent le long des rivières, dans les étangs dont ils peuvent affaiblir les berges en creusant des terriers et galeries.

Une convention a été signée entre le Grand Chalon et la FDC71 qui précise les engagements de chaque partie :

- Régularisation par piégeage (cages, tirs, déterrages...)
- Modalités et indemnités du piégeage, des chasseurs et déterreurs



Graphique de l'évolution des captures de ragondins sur le Grand Chalon



Il est important de préciser que les chiffres ci-dessus concernent les captures qui ont été contrôlées (présentées lors des collectes). Plusieurs piégeurs nous ont signalé des prises mais ils ne seront pas indemnisés sans présentation de la preuve de capture.



Destruction de berges par les ragondins sur le cours d'eau la Thalie.

V) Les moustiques tigres

Présentation

- Originaire d'Asie du Sud Est (importé)
- **Espèce invasive**
- **Vecteur de maladies** : dengue, chikungunya et zika
- Pique l'humain quasi-exclusivement
- Adapté aux zones urbaines
- Dormance des œufs en hiver
- Activité diurne, intense et localisé (50 à 100 m) :

Fortes nuisances

*Rayures
blanches sur les
pattes*

*Ligne blanche
sur le thorax*



V) Les moustiques tigres

Contexte départemental

- En 2014 : implantation des moustiques tigres en Saône-et-Loire
- Fin 2023 : 52 communes concernées par sa présence
- Représente 41% de la population du département
- Communes colonisées dans le Grand Chalon :

Année de colonisation	Communes
2019	CHALON-SUR-SAONE, CRISSEY
2022	CHATENOY-LE-ROYAL, SAINT-MARCEL, VIREY-LE-GRAND
2023	SASSENAY, FONTAINES, FARGES-LES-CHALON, SAINT-REMY, LUX, EPERVANS, LANS, OSLON, CHAMPFORGEUIL, GIVRY

V) Les moustiques tigres

Plan de lutte

- Gestion des cas humains d'arboviroses (enquête de terrain voire traitement adulticide),
- Gestion des signalements citoyens :
https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/
- Déploiement d'un réseau de pièges pondoirs d'observation, notamment dans le Chalonnais (en 2024) : Chalon-sur-Saône, Châtenoy-en-Bresse, Dracy-le-Fort, Epervans, Givry, Lessard-le-National, Oslon, Rully, Varennes-le-Grand

V) Les moustiques tigres

Gites de repos et de développement

Développement des œufs jusqu'à la phase adulte en milieu aquatique

Les réipients et réceptacles à faible contenance sont ses milieux privilégiés



Besoin de zones de repos fraîches et humides comme les plantations et les haies



V) Les moustiques tigres

Mobilisation de tous les acteurs : les particuliers

Informez sur les BONS GESTES pour être tous ACTEURS

- Couvrez les réserves d'eau pluviale,
- Videz les contenants où l'eau peut s'accumuler : coupelles des pots de fleurs, bâches, pneus usagés, encombrants, jeux d'enfants...
- Mettre du sable ou gravier dans les coupelles,
- Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et notamment les gouttières et regards où de l'eau peut stagner.



V) Les moustiques tigres

Mobilisation de tous les acteurs : la collectivité

Devoir d'exemplarité

- Entretien des bâtiments communaux,
- Entretien des réseaux et ouvrages d'eaux pluviales,
- Entretien des espaces verts,
- Entretien des cimetières avec mise à disposition de sable,
- Mise en place de pièges le cas échéant.



VI) L'ambroisie

L'ambroisie est une plante allergisante pour les voies respiratoires. Chaque été, le pollen de l'ambroisie, originaire d'Amérique du Nord, provoque de fortes réactions allergiques, rhinites, conjonctivites, toux, asthme, urticaire.

La Saône-et-Loire est l'un des départements le plus impacté en région Bourgogne Franche Comté.

Il s'agit d'un véritable enjeu de santé publique.

L'AMBROISIE

Signes particuliers

- feuille du même vert sur les deux faces
- pas d'odeur quand on la froisse dans les mains

Son aspect aux différents stades

Plantule Stade végétatif En fleur

Risques de confusion

Armoise commune

- face inférieure de la feuille, couleur gris argenté
- odeur marquée quand on la froisse

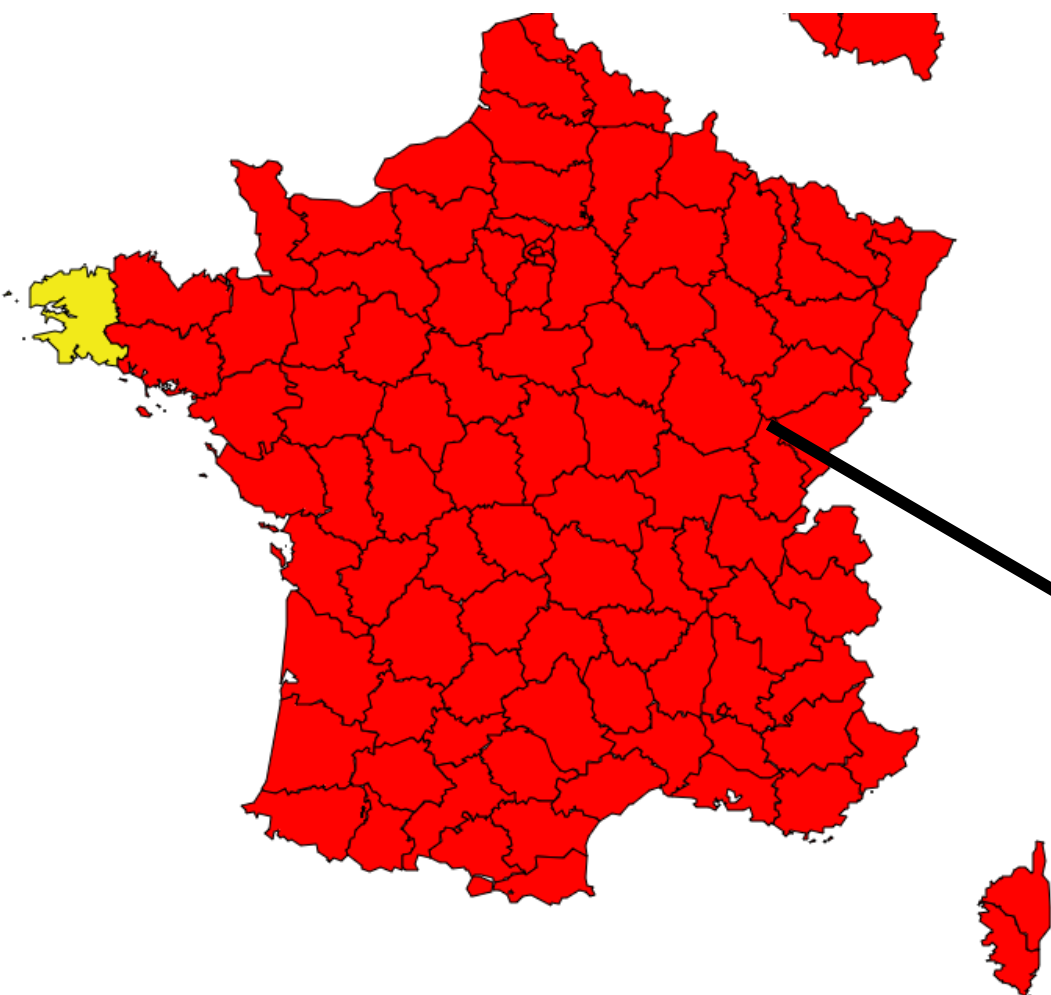
Armoise annuelle

- feuille finement découpée
- odeur forte quand on la froisse

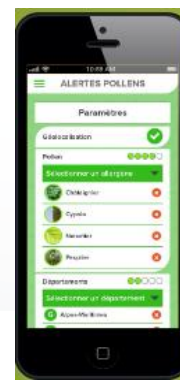
Une plante **DANGEREUSE** pour la santé

plus d'infos sur www.ambrosie.info

©Fried - ANSES



COMMENT PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE L'AMBOISIE ?



Que faire ?

Sur ma propriété : je l'arrache !

Hors de ma propriété, sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants : je l'arrache !

Hors de ma propriété, s'il y a en a beaucoup : je signale la zone infestée par un des moyens suivants :

- Onglet signalement de ce site
- Application mobile Signalement Ambrosie
- Mél : contact@signalement-ambrosie.fr
- Téléphone : 0 972 376 888

Votre signalement sera communiqué à la mairie concernée qui engagera les actions nécessaires à l'élimination des plants.

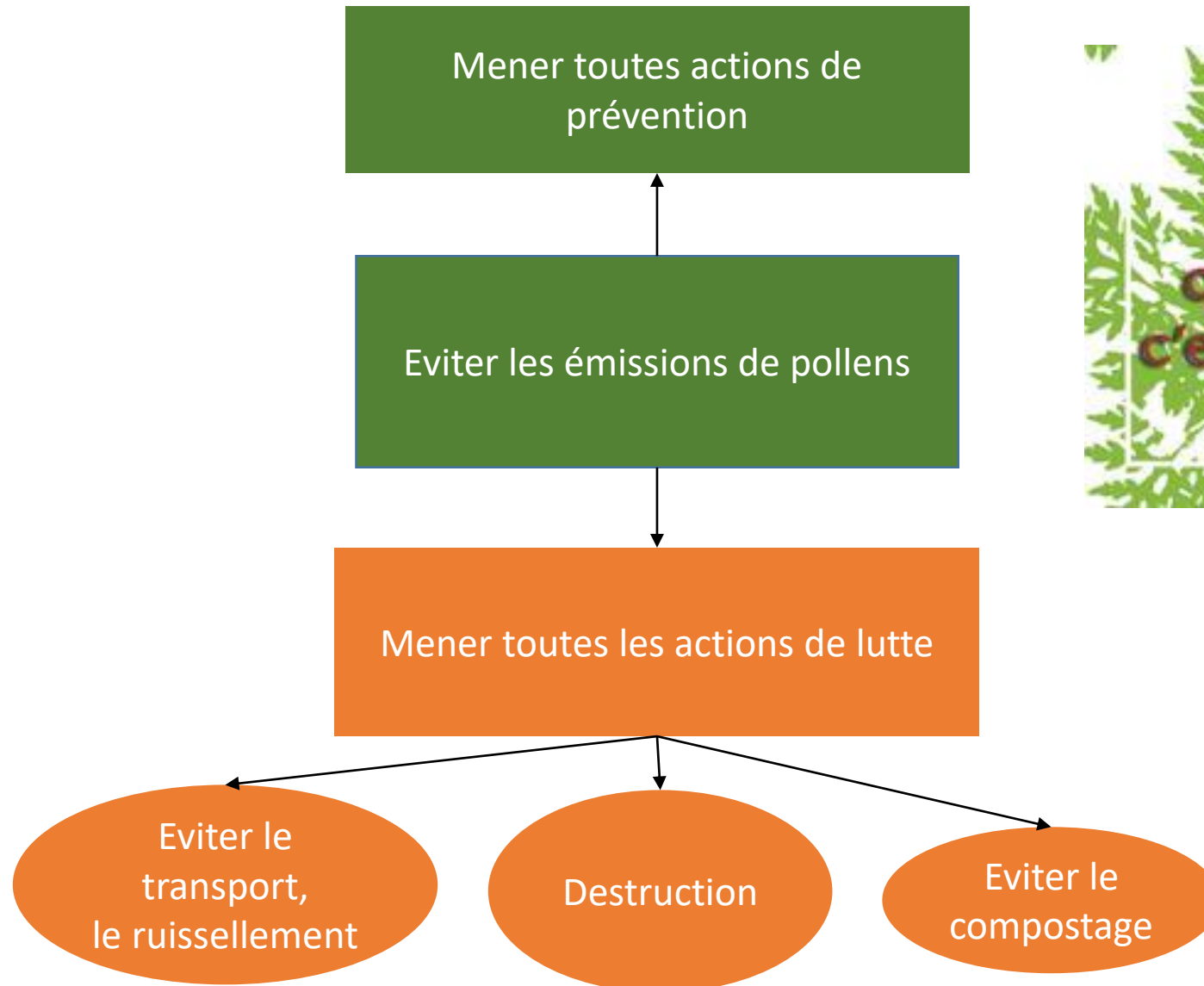
BULLETIN POLLINIQUE

SOURCE DU POLLEN	RISQUE ALLERGIQUE
GRAMINEES	ELEVE
ORTIE	NEANT
PLANTAIN	NEANT

Commentaires :
La concentration des pollens des graminées a fortement augmenté ces derniers jours, grâce à une météo presque estivale ! Ce début du mois de juin s'accompagne d'une forte pollinisation des graminées et un risque d'allergie maximal ! Les symptômes « du rhume des foies » seront bien présents les prochains jours, surtout par temps ensoleillé et venté.

Le conseil de la semaine :
si vous êtes allergiques aux pollens, éviter un grand écart de température entre la voiture et l'extérieur.

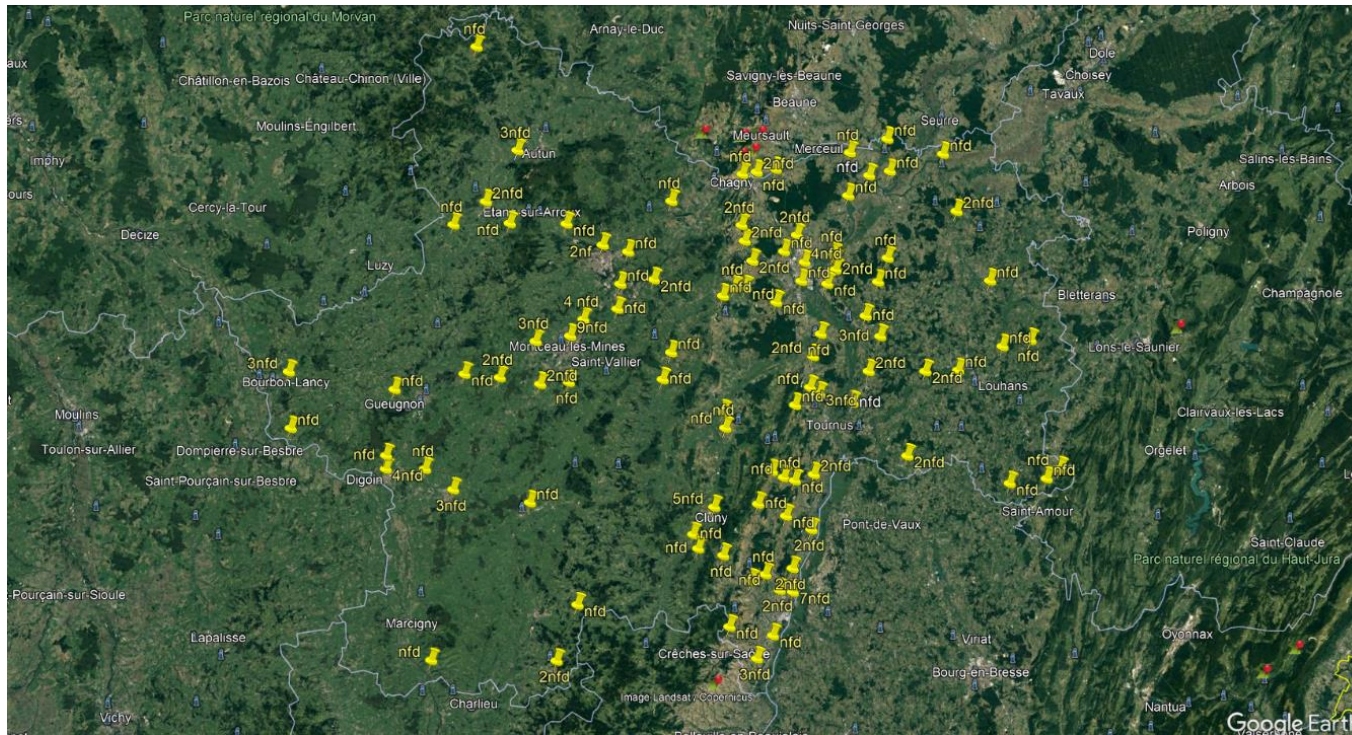
Principe de prévention et d'obligation à la lutte : actions à mettre en place



VII) Les frelons asiatiques

En provenance de Chine, il est arrivé dans des poteries en France en 2004. Prédateur vorace d'abeilles domestiques et de pollinisateurs sauvages.

Il est possible de mettre en place des pièges hautement sélectifs.



Carte des nids de frelons asiatiques sur le département de Saône-et-Loire (source GDSA)

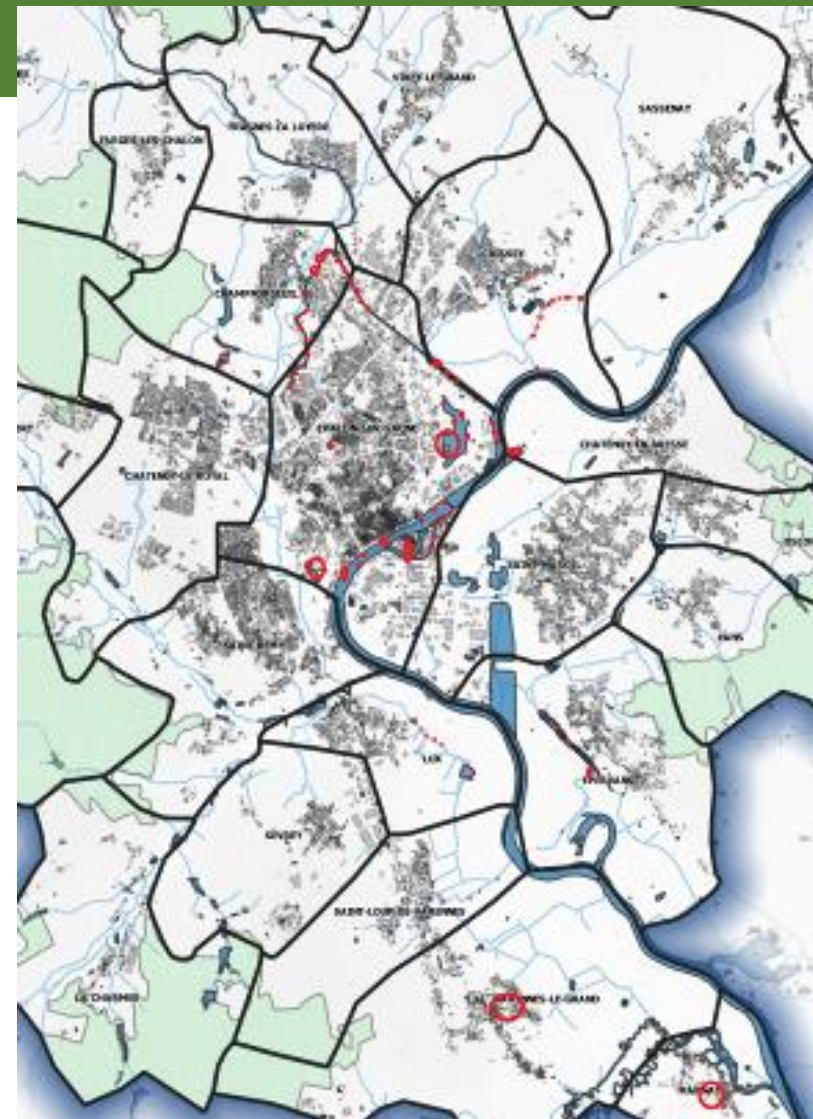
VIII) La Jussie

La Jussie est une plante exotique envahissante originaire d'Amérique. Elle se développe sur des cours d'eau et points d'eau. Elle est présente ponctuellement sur le territoire du Grand Chalon.

Budget alloué pour la
lutte contre la Jussie :
25 K



*Campagne d'arrachage mécanique
sur la commune de Lux en 2023*



Secteurs à enjeu



IX) La renouée du japon

La renouée du Japon est une espèce exotique envahissante. Elle est présente un peu partout en France, le long des routes, dans les friches. Elle est devenue envahissante. Elle peut atteindre 3 m de haut.

Les Rhizomes peuvent s'enfoncer à plus de 2 m de profondeur.

Comment lutter contre la plante ?

- Extrêmement difficile à éradiquer, il faut essayer de l'épuiser. Les premiers plants devront être arrachés en retirant complètement le système racinaire.
- Il faut ensuite essayer de la mettre en concurrence pour empêcher la lumière d'atteindre le sol. Le bâchage peut être une solution à expérimenter sous réserve d'utiliser une bâche opaque adaptée à la problématique de cette EEE.



IX) La renouée du japon

Les principes de lutte contre la renouée du Japon sont les suivants:

- Ne pas déplacer les terres déjà contaminées
- Ne pas disséminer ni les tiges, ni les rhizomes
- Ne pas composter les tiges coupées
- Ne pas déplacer les terres contaminées



IX) La renouée du japon

Retour d'expériences de Lutte contre la Renouée du Japon et suivi de chantier :

Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Bourbince



IX) Les liens utiles

- Listes des liens utiles :
 - [Soyons sec avec le moustique clip 1](#)
- Chacun peut agir, tous les acteurs à l'échelle d'un territoire.
- Connaître nos obligations réglementaires.
- Freiner sa dispersion.
- [Fédération des chasseurs de la Saône et Loire Partage et vie des territoires - Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône et Loire \(chasse-nature-71.fr\)](#)
- [GDSA 71 : Accueil \(free.fr\)](#)
- [Le moustique tigre - eSET-Bourgogne-Franche-Comté \(sante-environnement-bfc.fr\)](#) .
- [signalement-ambroisie.atlasante.fr](#)

Merci de votre attention